SYNDICAT DES EAUX DU BAS-LEON

RAPPORT D'ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2021

Comité syndical du 2 février 2021

Syndicat des Eaux
du Bas-Léon

SOMMAIRE

Préambule p 3

1. Données générales p 6

1.1. Evolution de la population et du nombre d'abonnés p 6

1.2. Evolution de la production et du prix de l'eau - perspectives 2021 p 6

1.3. Point sur la qualité de l'eau p 8

1.3.1 Qualité de l'eau brute 2020 à la prise d'eau p 8
1.3.2 Qualité de l'eau en sortie d'usine de Kerlouron p 9
1.3.3 Qualité de l'eau des ressources locales et en sortie des réservoirs des adhérents p 9

1.4. Evolution du tarif des boues de stations d'épurations et arrêt du serive en 2021 p 10

2. Evolution de la situation financière et perspectives 2021 p 11

2.1. Situation financière p 11

2.2. Section de fonctionnement p 12

2.2.1 Dépenses et recettes réelles p 12
2.2.2 Orientations 2021 sur les dépenses et recettes réelles p 14

2.3. Section d'investissement p 22

2.3.1 Dépenses et recettes réelles p 22
2.3.2 Orientations 2021 : Dépenses et recettes p 23

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales *(articles L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du CGCT)*, dans les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, le Maire ou le Président présente à l'assemblée plénière, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat.

Sans caractère décisionnel, ce débat doit, cependant, être matérialisé par une délibération qui en prend acte.

Le rapport d'orientations budgétaires est transmis aux maires et présidents des collectivités adhérentes dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le comité syndical. Il doit également être diffusé auprès des conseillers municipaux des communes membres et des membres des organes délibérants des EPCI et Syndicat membres qui ne sont pas délégués du comité syndical (nouvelle obligation issue de la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique).

Ce rapport est mis en ligne sur le site internet du SEBL et mis à disposition du public au siège, dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Créé pour produire de l'eau potable et assurer l'aménagement hydraulique des bassins du Bas-Léon, le Syndicat a vu ses missions se développer fortement depuis 2000, tout en conservant la même volonté politique de mutualiser les énergies au service du territoire.

Sa mission originelle de production et de transport d'eau potable pour les communes, communautés de communes et syndicats adhérents *(représentant plus de 53 000 abonnés)* reste prépondérante. L'exploitation de la prise d'eau de l'Aber Wrac'h permet de renforcer les productions locales existantes, en palliant une qualité ou une quantité d'eau insuffisante, et en assurant la sécurité d'approvisionnement en cas d'incident *(panne, pollution, pénurie, travaux de maintenance…)*.

Ainsi, dans les années 1980, une filière de dénitratation a été rajoutée : il s'agissait de fabriquer une eau de teneur faible en nitrates et de la mélanger avec celles des châteaux d'eau communaux afin d'obtenir et distribuer une eau conforme. Cette étape supplémentaire était un dispositif curatif, le syndicat s'étant engagé en parallèle à reconquérir la qualité de l'eau des rivières et sous-sols avec les acteurs du territoire. En 2020, le comité a décidé d'arrêter la dénitratation puisque l'amélioration de la qualité de l'eau dans les eaux souterraines et dans la rivière de l'Aber Wrac'h le permettait. Néanmoins cette décision n'a pu être effective qu'une partie de l'année afin de donner le temps à un industriel de réorganiser son process pour qu'il puisse satisfaire les règles de qualité pour certains produits. Par conséquent, la mise à l'arrêt de l'unité de dénitratation a été décalée pour 2021.
Autre point important pour le territoire, les travaux de modernisation de la filière de traitement de l'eau à l'usine de Kerlouron sont achevés : ils ont permis d'améliorer la filière de traitement et d'optimiser les conditions de gestion de cet outil.
L'usine du Syndicat participe également à la sécurisation de l'approvisionnement en eau de la région brestoise grâce à l'interconnexion entre l'usine de Kerlouron et celle de Pont Ar Bled. Après plusieurs années de concertation et d'études, les travaux d'une seconde interconnexion seront réalisés entre l'usine du Syndicat et l'usine de Kerléguer, desservant la région brestoise (avec un décalage de quelques mois liés au COVID). Au passage, ils permettront de sécuriser l'association privée d'alimentation en eau de Lanrivoaré-Tréouergat.

La deuxième mission du Syndicat, la préservation et la restauration de la qualité de l'eau brute, s'est fortement développée ces 12 dernières années.
Historiquement, le Syndicat accompagnait les collectivités adhérentes pour la mise en place de la protection réglementaire de leur ressource. A la fin des années 90, il s'est engagé dans plusieurs programmes d'amélioration de la qualité de l'eau de l'Aber Wrac'h pour retrouver une eau conforme *(inférieure à 50 mg de nitrates/l)* à la prise d'eau ; objectif atteint depuis 2012.
Son périmètre et son expertise acquise dans les démarches environnementales ont ainsi conduit le Syndicat à devenir la structure porteuse du SAGE[1] Bas-Léon en 2007, pour appuyer la Commission Locale de l'Eau *(CLE)* dans l'élaboration du SAGE Bas-Léon avec l'ensemble des acteurs du territoire. Puis, depuis son approbation en 2014, le Syndicat est également chargé de coordonner la mise en œuvre de ce plan. Ainsi, il assure le portage financier du SAGE. Il apporte les moyens humains et techniques nécessaires à la Commission Locale de l'Eau *(CLE)* pour élaborer, suivre la mise en œuvre et réviser le SAGE. Ce portage financier s'est élargi en 2016 à la maitrise d'ouvrage d'actions communes à l'échelle du territoire afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau dans les meilleurs délais.
L'approche collaborative et consensuelle entre le Syndicat et les communautés de communes des Pays d'Iroise, des Abers et de Lesneven-Côte des Légendes mais aussi des 4 établissements publics de coopération intercommunal concernés par le SAGE du Bas-Léon contribue au développement d'actions nouvelles *(élargissement des programmes milieux aquatiques aux masses d'eau Quillimadec et Flèche, appel à projet biodiversité, actions de communication, réflexion, sur le développement de filières de valorisation du bois-Bocage en concertation avec le G4DEC[2], …)* à moyens constants.
Cela s'est concrétisé en 2020 par la signature et le début de la mise en œuvre du Contrat de territoire unique Bas-Léon entre le Syndicat, les EPCI et les partenaires financiers.

L'année 2020 a été aussi l'aboutissement du travail engagé sur le plan juridique afin d'obtenir une labellisation permettant de continuer à œuvrer pour les collectivités adhérentes. Alors que la labellisation en EPTB *(Etablissement Public Territorial de Bassin)* avait été refusée en 2018 par le Préfet Coordonnateur de Bassin, les élus et services du Syndicat ont

[1] *SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau*
[2] *Groupement de 4 collectivités travaillant ensemble autour de la thématique des **D**échets et de l'**É**conomie **C**irculaire : CCPI, CCPA, CCPLD,CLCL*

poursuivi le travail d'adaptation de la structure au nouveau contexte juridique. Après un long travail de concertation la DREAL de bassin, l'AELB et les EPCI du Bas-Léon, le 26 septembre 2019, la commission de planification du bassin Loire-Bretagne a donné un avis favorable à la transformation du Syndicat en EPAGE *(Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)*. A cette occasion, le Président de cette dernière a souligné le travail de partenariat et de mutualisation conduit sur le Bas-Léon entre les différents niveaux de collectivités et les autres acteurs, ainsi que la nécessité de permettre une continuité de l'organisation mise en place sur le périmètre du SAGE Bas-Léon.

La procédure de la labellisation en EPAGE a été couplée à une révision complète des statuts pour adapter la composition du comité syndical aux récentes prises de compétence par les EPCI. Les nouveaux statuts ont été approuvés en juillet 2020 par arrêté préfectoral dès lors que les EPCI concernés par le SAGE du Bas-Léon avaient adapté leur statut et délibéré pour adhérer au Syndicat en lui transférant une partie de la compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau » *(item 12° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement)* au titre de l'animation et de la coordination de la mise en oeuvre du SAGE Bas-Léon.

L'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 approuve la transformation du syndicat en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des eaux (EPAGE) au 1er janvier 2021, qui reprend les statuts du syndicat des eaux du Bas Léon. Son article 3 souligne la mise en œuvre effective du projet EPAGE comportant une délégation des compétences GEMA définies à l'article L.211-7, 1° , 2° et 8° du code de l'environnement, sur la totalité du périmètre du SAGE Bas-Léon, et ce, à l'issue d'une période transitoire s'étalant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Après les élections municipales de 2020, le contexte sanitaire a retardé l'installation du comité dans son nouveau format au 22 septembre 2020. Désormais, 26 délégués siègent à la plénière (contre 65 par le passé). Le Bureau est quant à lui composé de 8 membres. **Les principaux enjeux du Syndicat pour ce nouveau mandat 2020/2026 sont :**

- **La poursuite des travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable** : à la suite des travaux entre Milizac et St Renan destinés à sécuriser le Nord de Brest Métropole et le Pays d'Iroise, les élus auront à s'atteler à la seconde sécurisation prévue sur le Pays d'Iroise ;
- **La définition d'une stratégie de gestion, d'entretien et/ou de valorisation du patrimoine du Syndicat** s'articulant autour du bâti (siège, hangar technique, maisons,…), des ouvrages dédiés à l'alimentation en eau potable et d'un patrimoine foncier d'environ 60 ha majoritairement situé dans la vallée de l'Aber Wrac'h et assurant la protection de la prise d'eau ;
- **la préservation et la pérennisation de la ressource en eau au travers de l'animation et de la coordination du SAGE Bas-Léon**, qui se traduit par la mise en œuvre, sur la période 2020/2025 d'un contrat de territoire partagé avec les EPCI et les partenaires. Le Syndicat pilotera des programmes spécifiques territorialisé ou transverses à tous le périmètre du SAGE : travaux de rétablissement de la continuité écologique, restauration et développement du Bocage, accompagnement du monde agricole vers l'agroécologie, communication/sensibilisation aux enjeux locaux et aux rôles de chacun…
- **La révision du SAGE** pour une mise en cohérence avec le SDAGE[3] Loire-Bretagne 2022/2027
- **Le Syndicat assurera une prospective sur les besoins de ses adhérents et les effets du dérèglement climatique** en lien avec le projet Finistère 2050 du Département. **Il poursuivra l'intégration des thématiques transversales comme la biodiversité, la transition écologique, les trames verte et bleue…**

Pour mener à bien ses missions, le Syndicat s'appuie sur une équipe permanente constituée de 11 agents. En 2020, il a fait appel à une assistante administrative en intérim, à mi-temps, pendant quelques mois.

A noter que le Syndicat assurait également depuis 2003 le **transport et la déshydratation des boues de stations d'épuration en vue de leur valorisation** *(incinération, compostage)* à la demande des maîtres d'ouvrage concernés *(12 stations).* Avec la prise de compétence communautaire de l'assainissement, 2020 était la dernière année d'intervention du Syndicat dans ce domaine.

[3] SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion de l'Eau

1. DONNEES GENERALES

1.1 Evolution de la population municipale et du nombre d'abonnés

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population	111 193	112 872	118 111	119 593	120 512	121 250	119 254	119 570	120 251	120 899	119 934
Nombre d'abonnés	42 071	42 508	43 193	43 777	44 405	44 680	44 773	45 407	46 520	52 271	53 112

On note une stabilité du nombre d'habitants *(119 934 habitants ,- 0.8 %)* et d'abonnés *(53 112 ab., + 1.61 %).*
Depuis 2020, **les données retenues pour le calcul de la participation aux charges du SEBL seront celles de l'année n-1, soit, pour les participations 2021** :

- les chiffres de la population municipale établis par l'INSEE, au 01/01/2020 ;
- le nombre d'abonnés à la dernière facturation, fourni par les membres.

1.2 Evolution de la production et du prix de l'eau - perspectives 2021

Le nouveau contrat de délégation de service public a été passé avec SUEZ. Il a pris effet le 1er janvier 2017 pour une durée de 12 ans. L'exploitant du service public de production et de transport d'eau potable facture les volumes fournis aux collectivités selon les modalités financières actées au contrat.

Au 31/12/2020, 4 305 689 m³ ont été acheminés aux réservoirs des collectivités membres soit + 30.57 % par rapport aux 3 297 575 m³ de 2019. On constate :

- ✓ La fourniture d'eau aux réservoirs de St Renan et de Brélès (+ 694 275 m³)
- ✓ Une augmentation des livraisons sur certains réservoirs s'expliquant par:
  - des fuites d'eau sur réseau *(certaines fuites constatées et réparées, d'autres à localiser)*
  - Une régulation des mélanges avec l'eau issue de captage *(Kernilis),*
  - Un besoin plus important de la part d'industriels impactant sur les demandes des réservoirs
  - Un effet Covid-19 avec probablement une demande supérieure des particuliers lors du confinement
- ✓ Une baisse des livraisons sur d'autres points car des fuites ont été réparées ou bien les collectivités disposant d'un captage l'ont plus sollicité.

Hors livraison à St Renan et Brélès, l'augmentation des livraisons est de 9.5 % *(la production des ressources locales des adhérents augmente de + 3,85 %).*

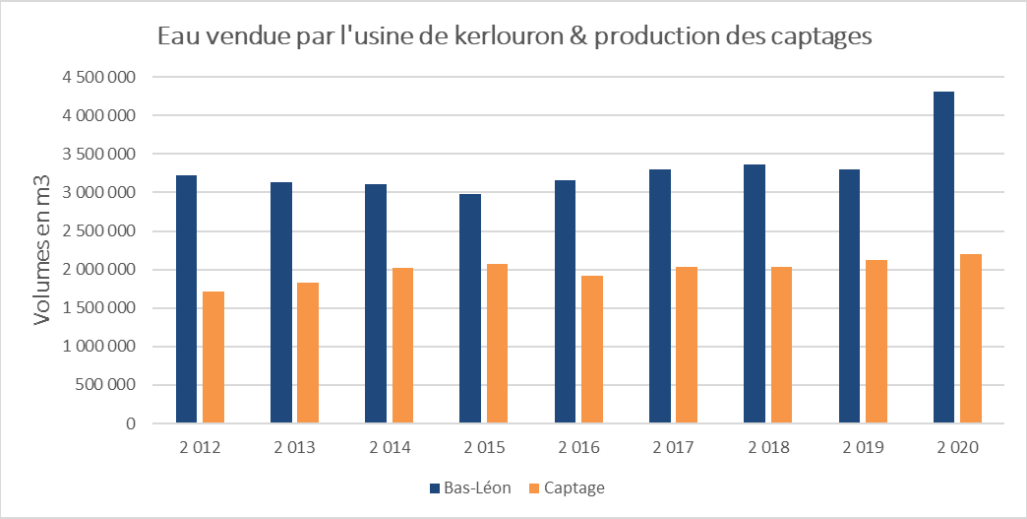

Le prix définitif 2020 est de

- ✓ Période arrêt de la dénitration du 01/04 au 10/08 : 0,4112 €/m^3
- ✓ Restant de l'année : 0,4373 €/m^3
- ✓ Soit un prix moyen de 0,4275 €/m^3

Pour l'année 2021,

- ✓ le prix provisoire est fixé à 0.4485 € H.T/m^3 sur la base de 4 100 000 m^3 livrés.

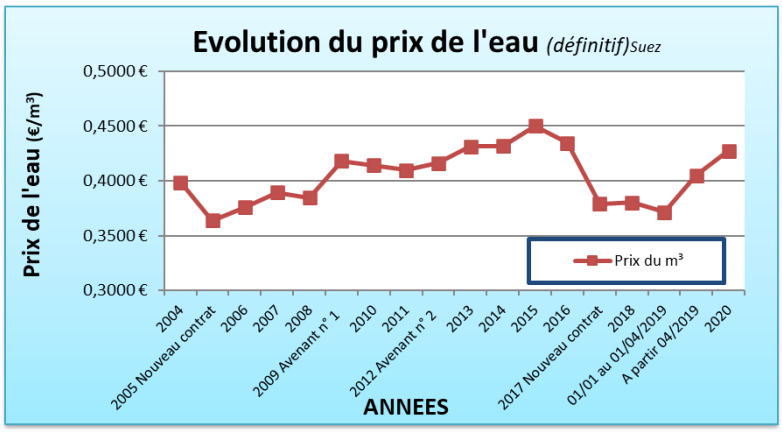

Le prix moyen définitif sur l'année 2020 est de 0.4275 €/m^3, soit une augmentation de l'ordre de 5.6 % par rapport à 2019 *(0.3973 €/m^3)* du fait de la modification de l'organisation de la livraison d'eau sur les réservoirs de St Renan et Brélès. Cette modification a été formalisée par l'avenant n° 2 au contrat de DSP, avec une prise d'effet au 01/01/2020. Le nouveau tarif appliqué intègre donc :

- ✓ La prise en charge financière des volumes d'eau importés de l'usine de Kerléguer (Brest Métropole) pour alimenter les réservoirs de Saint-Renan (Bel Air) et de Brélès (Kergroades), volumes qui transitaient déjà par la conduite du poste de comptage général de Ty Colo jusqu'au lieu-dit Brélès.
- ✓ Une modification de la formule de révision des tarifs du Délégataire afin de prendre en compte la nouvelle répartition de ses charges.

Par ailleurs, suite à l'amélioration de la qualité de l'eau brute, le Comité Syndical a décidé l'arrêt de l'étape de dénitratation, sur l'usine d'eau de Kerlouron, à compter du 01/04/2020. Néanmoins, depuis l'arrêt de cette phase de traitement, la Société Even Lait a constaté une augmentation des non-conformités en nitrates sur certains produits fabriqués sur son site de Ploudaniel. Elle a donc demandé un délai d'une année pour lui permettre d'adapter ses lignes de production. La filière a donc été remise en route le 11/08/2020 pour une durée de quelques mois (au plus tard juin 2021).

1.3 Point sur la qualité de l'eau

1.3.1 Qualité de l'eau brute 2020 à la prise d'eau

D'après le suivi journalier de SUEZ, la concentration moyenne en nitrates dans l'Aber Wrac'h est de 31.91 mg/l en 2020 et **95 % des analyses ont été inférieures ou égales à 40 mgNO_3/l.** Le maximum est de 43,7 mg/l le 2 juin 2020.

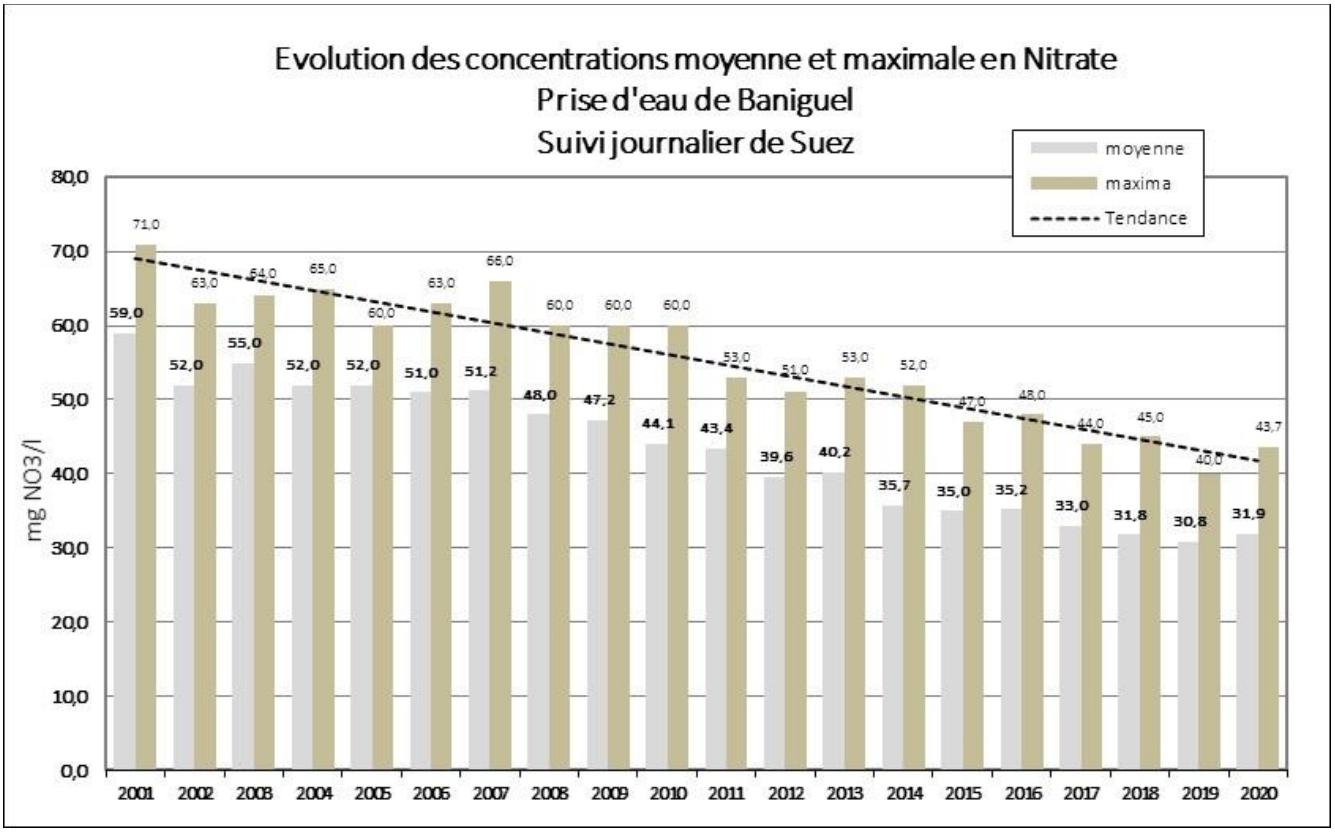

Le suivi bimensuel officiel de l'Agence Régionale de Santé (ARS) indique, pour 2020, **une concentration moyenne en nitrates de 33,57 mg/l et un maximum de 43 mg/l :** Depuis 8 ans il n'y a pas eu de **dépassement des 50 mg NO_3/l**. Ce suivi montre une légère hausse ces deux dernières années.

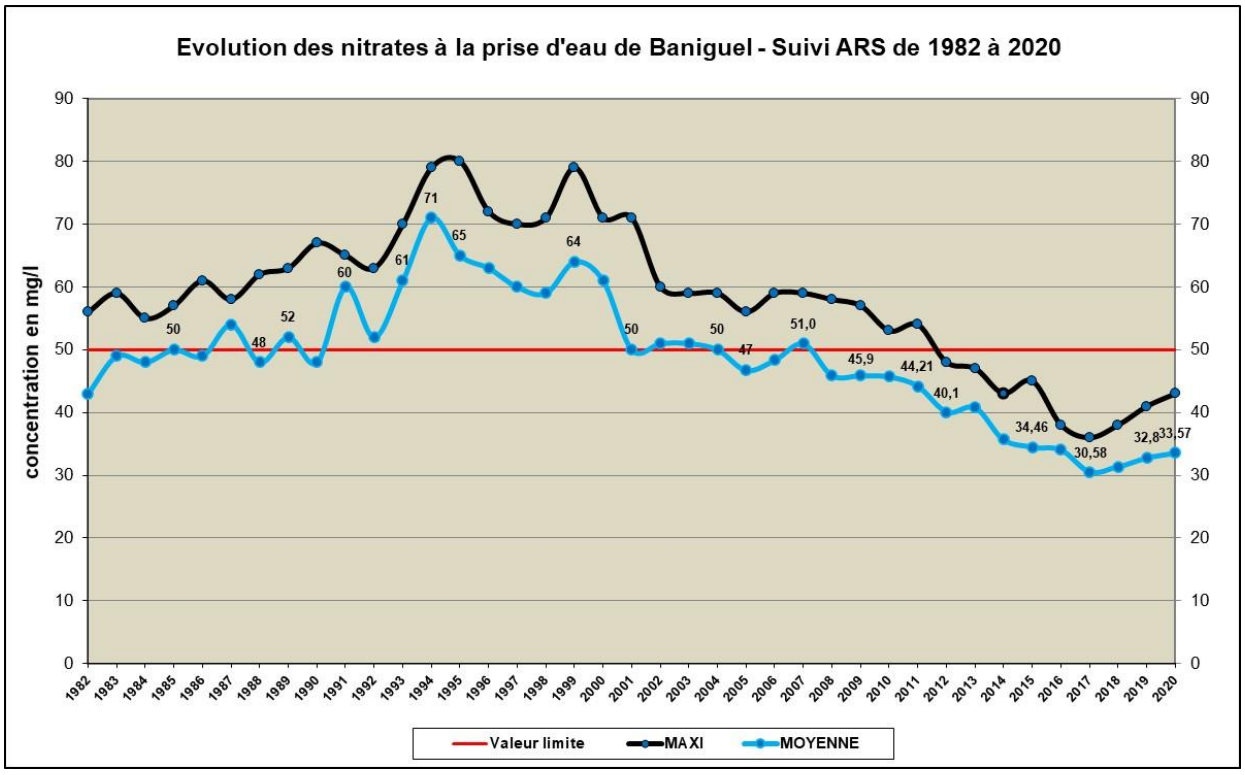

En 2020, 1 dépassement sur 9 analyses du Carbone Organique Total a été observé par le suivi de l'ARS, soit 22% de dépassement (81 jours), or la réglementation autorise seulement 18 jours de dépassement des 10 mg/l. Ces dépassements se sont produits à la suite d'épisodes pluvieux intenses, provoquant d'importants apports de substances humiques et de matières en suspension dans la rivière.

4 métabolites de produits phytosanitaires ont été jugés pertinents par l'ANSES en 2019 *: l'Alachlore OXA, le Métolachlore ESA, le Métolachlore OXA et le NN-Diméthylsulfamide*

A la prise d'eau, le Métolachlore ESA est fréquement retrouvé à des concentrations parfois supérieures à 1 µg/l. Depuis 2019, l'ARS a ciblé des suivis sur ces métabolites afin d'évaluer leur impact sur la production d'eau potable. A compter du 1/04/2021, ils seront intégrés au contrôle sanitaire (sur eau traitée) pour la gestion des non-conformités. L'ARS Bretagne n'a pas encore arrêté ses modalités de gestion des non conformités, ce sujet sera à suivre en 2021 car il concerne également les ressources souterraines du territoire du Bas-Léon.

1.3.2 Qualité de l'eau en sortie d'usine de Kerlouron

L'arrêt de la dénitratation du 1er avril au 11 août s'est traduite par une production d'eau présentant une concentration égale à celle de la rivière (moyenne de 38.6 mg/l). Pour le reste de l'année, la teneur en nitrate était inférieure à 25 mg/l.

La mise en route de la nouvelle filière de traitement a permis d'éliminer le caractère agressif que pouvait avoir parfois l'eau mise en distribution. La période d'observation et de réglages (du fait de la forte variabilité de l'eau brute) s'est terminée à l'été.

1.3.3 Qualité de l'eau des ressources locales et en sortie des réservoirs des adhérents

Au niveau des ressources et productions locales des adhérents, le suivi mensuel SUEZ montre :

- ✓ Volumes : 2 198 897 m^3 *(ratio d'environ 34% adhérents/ 66 % SEBL),* soit une augmentation de 3,85 % par rapport à 2019.
- ✓ Qualité eau brute : 1 captage a dépassé les 50 mg/l *(suivi mensuel SUEZ Kernilis avec une moyenne à 59.1 mg/l)*
- ✓ Qualité de l'eau en sortie des réservoirs des adhérents : respect des objectifs du contrat DSP

1.4 Evolution du tarif des boues de stations d'épuration et arrêt du service en 2021

Le service de collecte, déshydratation, transport et valorisation (par incinération ou compostage) des boues, est assuré par la société LE FLOC'H Dépollution, par l'objet d'un contrat de prestation de services signé le 1er janvier 2017. Il prévoit qu'environ un tiers des boues soit traité par incinération et, les deux tiers restants soient compostés par 2 sous-traitants exploitants agricoles.
Des conventions liant le SEBL et les collectivités adhérentes fixent les obligations de chaque partie, ainsi que les conditions financières. Un règlement du service y est annexé afin de définir précisément la mission de chacun : collectivité, prestataire et syndicat.
Ce service assuré par le SEBL s'arrêtera le 31/12/2020.

En 2020, les boues déshydratées ont été totalement traitées par les 2 sites de compostage puisque le four d'incinération de Brest n'a toujours pas repris du service.
Pour 2020, avec 502.42 tonnes de matière sèche, les prix moyens s'élèvent à :

- 1 057.41 € HT/TMS pour une prestation complète (389.89 TMS traitées)
- 527.43 € HT/TMS pour une prestation sans déshydratation (115.53 TMS traitées)

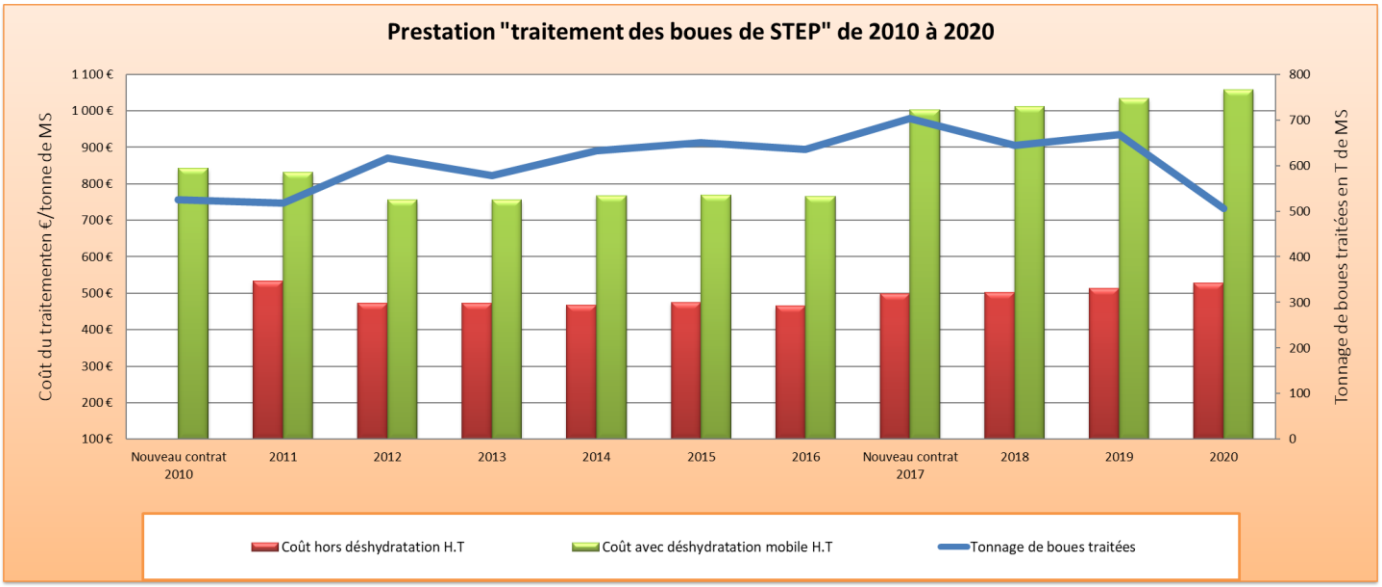

Le prix du service avait vu une augmentation par rapport au précédent contrat. En effet, le Syndicat a bénéficié dans les contrats précédents de prix inférieurs au coût réel de cette prestation, du fait de stratégies commerciales des prestataires.
La prestation assurée par le SEBL, depuis plusieurs années (2002) s'est arrêtée au 31/12/2020. Les EPCI ayant pris la compétence Assainissement traitent maintenant de façon autonome la gestion des boues produites par leurs stations d'épuration.

1 EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET PERSPECTIVES 2021

2.1 Situation financière *(au 31/12/2020 – sous réserve d'écritures à passer)*

L'année 2020 s'est clôturée avec **une dette. La capacité d'AutoFinancement** ***(CAF)*** **est estimée à 298 205 €** *(15.43 % des produits de fonctionnement)* contre **428 389.75** € en 2019 *(qui représentait 19.83 % des produits de fonctionnement).*

La dette était éteinte depuis le 25 janvier 2014. Cependant, depuis janvier 2019, le Syndicat a une nouvelle dette à rembourser. En effet, un emprunt de 1 600 000 € a été contracté, en 2018, pour assurer le financement des travaux d'interconnexion ouest. Les 1ères annuités ont été remboursées à compter de fin janvier 2019, et cela pour une durée de 15 ans. De plus, à compter de 2020, démarre le remboursement des avances reçues en 2018 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour financer les travaux d'amélioration de la filière de traitement sur l'usine de Kerlouron.

La Capacité d'autofinancement constitue la base de l'autofinancement qui procure les ressources internes affectées au financement de tout ou partie des dépenses réelles d'investissement *(remboursement des dettes, dépenses d'équipement)*. Elle doit également permettre de couvrir les dotations d'amortissement *(pour 2020, les dotations d'amortissement représentaient environ 350 000 € et devraient être du même ordre en 2021).*

CAF	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	2 192 723,09 €	3 224 743,20 €	2 160 203,83 €	1 933 008,68 €
- Dépenses de fonctionnement	1 586 370,27 €	2 678 289,09 €	1 595 535,64 €	1 482 152,18 €
= excédent brut	**606 352,82 €**	**546 454,11 €**	**564 668,19 €**	**450 856,50 €**
+ Produits exceptionnels	33 522,00 €	1 148 965,30 €	3 329,56 €	3 176,49 €
- Charges exceptionnelles	35 233,02 €	1 161 047,47 €	22 260,00 €	- €
= Epargne de gestion	**604 641,80 €**	**534 371,94 €**	**545 737,75 €**	**454 032,99 €**
- Intérêts	- €	- €	20 658,56 €	20 239,83 €
= Epargne Brute	**604 641,80 €**	**534 371,94 €**	**525 079,19 €**	**433 793,16 €**
- Capital	- €	- €	96 689,44 €	135 587,79 €
= Epargne nette	**604 641,80 €**	**534 371,94 €**	**428 389,75 €**	**298 205,37 €**

Données 2020 avant écritures, non consolidées

2.2 Section de fonctionnement

2.2.1 Dépenses et recettes réelles

Les dépenses d'exploitation sont composées principalement :

- Du coût du marché relatif à la collecte, déshydratation, transport puis valorisation des boues
- Des dépenses relatives à la mise en œuvre du SAGE et du Projet de Territoire Eau sur l'Aber Wrac'h
- Des rémunérations du personnel et frais assimilés, des indemnités des élus
- Des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Des autres charges à caractère général

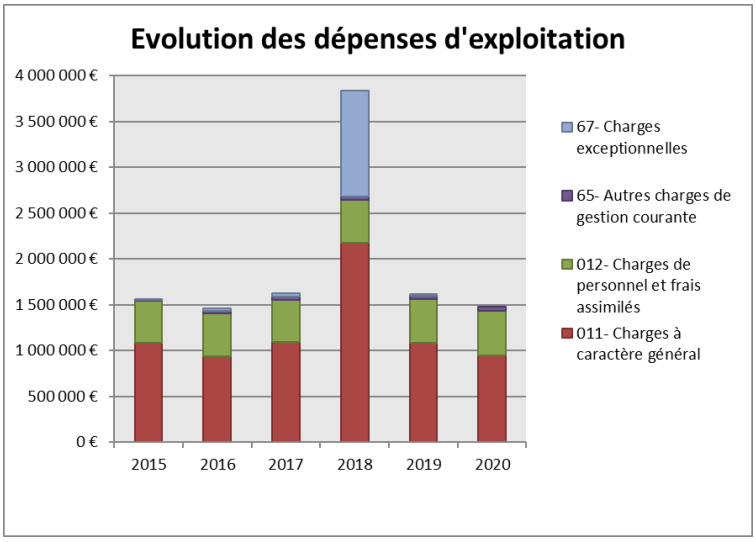

De 1 640 000 € en 2019, les dépenses de fonctionnement sont passées à 1 500 000 €, en 2020 *(environ – 8.50 %)*.

Pour rappel, en 2018, suite à la prise de compétence « assainissement » par les EPCI et à l'assujettissement à la TVA, du Syndicat -*en qualité de prestataire de service, pour la prestation du service des boues* des opérations de régularisation, rétroactives sur les années 2016 à 2018 ont été effectuées sur le budget 2018 pour un montant de 1 000 000 € environ.

Les charges à caractères générales comprennent notamment les dépenses relatives au marché « Boues » et aux programmes environnementaux *(SAGE du Bas-Léon, Bassin versant de l'Aber Wrac'h, piégeage,…)* dont la réalisation de travaux bocagers dans le cadre du programme régional Breizh Bocage, ainsi que l'entretien du patrimoine du Syndicat (Périmètres de protection, lagunes,…) et la redevance prélèvement à l'AELB.
Suite à la prise de la compétence GEMAPI par les intercommunalités, les dépenses liées aux missions de Gestion des Milieux Aquatiques de l'Aber Wrac'h sont inscrites, depuis le 1er janvier 2018, en opérations de compte de tiers en investissement.

Les charges du personnel comprennent :

- la rémunération des 12 agents sur emplois permanents du Syndicat (7 fonctionnaires et 5 contractuels),
- celle d'éventuels personnels en appui temporaire,
- les charges patronales et autres frais associés (cotisation à la médecine préventive, prévoyance, action sociale...).

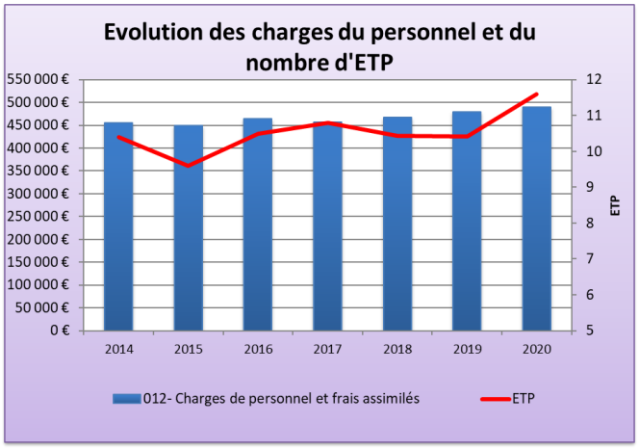

En 2020, on assiste à une **légère augmentation de ces charges de 2.24 %** due au déroulement des carrières, au recours à une personne en intérim à mi-temps pendant quelques mois, au remplacement d'un agent pour maternité. Aussi, le nombre d'ETP augmente légèrement : 11.60 ETP contre 10.41 en 2019.

Le Syndicat a également accueilli un stagiaire en BTS gestion Agroforesterie, sur une période de 2 mois, non rémunérées.

Les recettes d'exploitation sont composées principalement :

- Des recettes propres au SEBL : participations au titre du service de production et transport d'eau potable, facturation du service « Boues », participations au titre du SAGE, **soit 1 714 000 € en 2020** contre 1 650 000 € en 2019 *(+ 4 %).*
- Des subventions au titre des programmes environnementaux *(programme Aber Wrac'h, Breiz Bocage, SAGE Bas-Léon)*, soit **170 500 € en 2020** contre 460 000 € en 2019 *(-67 %)*. Il reste environ 250 000 € à percevoir sur le programme Breiz Bocage au titre de 2018/2019 et qui seront reportés en 2021. De même, environ 370 700 € seront à percevoir en 2021, au titre des programmes SAGE et BV AW conduits en 2019 et 2020.

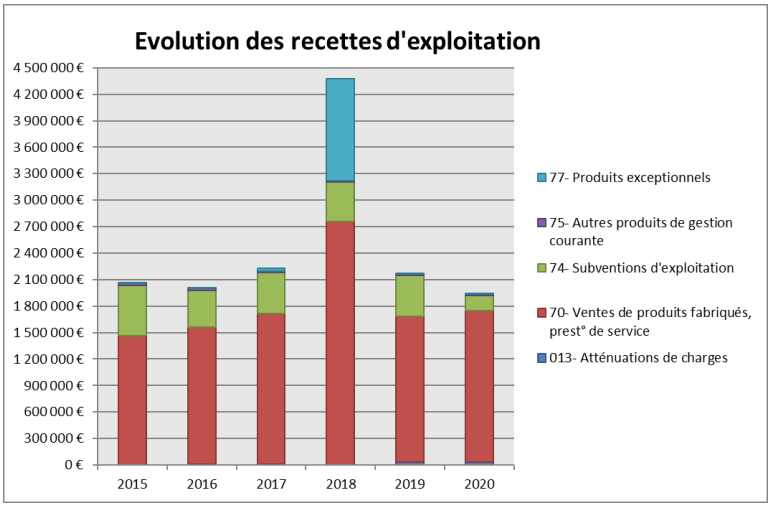

Les ventes de produits fabriqués représentent les participations des adhérents au Syndicat et la facturation des prestations relatives à la valorisation des boues de station d'épuration.
Les subventions d'exploitation correspondent principalement aux subventions perçues dans le cadre du portage des programmes environnementaux.

Pour rappel, comme pour les dépenses, l'assujettissement à la TVA pour les boues et les opérations de régularisation induites en 2018 expliquent la forte baisse des recettes en 2019 et 2020.

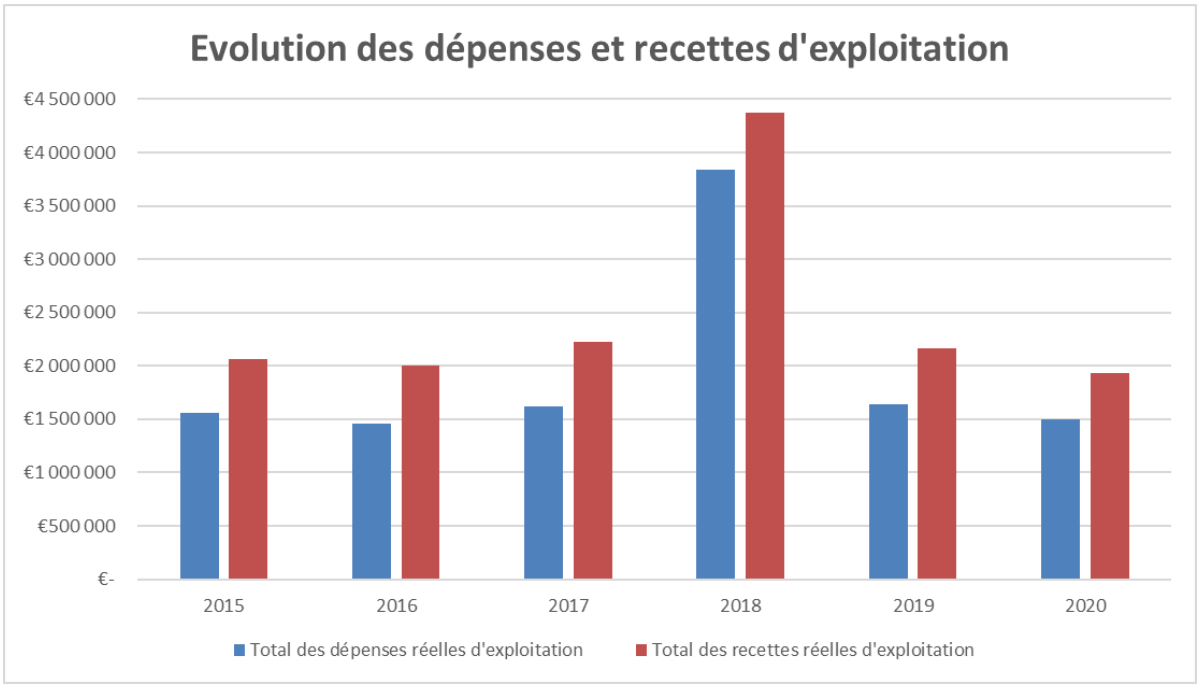

2.2.2 Orientations 2021 sur les dépenses et recettes réelles

Les dépenses liées au portage des programmes environnementaux

L'animation du SAGE du Bas-Léon et sa mise en oeuvre

En tant que maître d'ouvrage du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Bas-Léon depuis 2007, le Syndicat a pour mission, au travers de la Commission Locale de l'Eau *(CLE)*, de veiller à sa bonne mise en œuvre. La dynamique partenariale engagée dès 2016 avec les structures porteuses locales n'a cessé de se renforcer d'année en année et a permis de déployer un panel large d'actions en faveur de la préservation voire de la reconquête de la qualité des eaux et milieux associés.

Coordination et Animation de la mise en œuvre du SAGE

Cet axe correspond à la mise en œuvre de l'item 12 du L211-7 du code de l'environnement relatif à « l'animation du SAGE » transféré par les collectivités du territoire au Syndicat des Eaux du Bas-Léon. Il concerne les missions ci-dessous :

- Coordonner et animer les actions menées à l'échelle du SAGE afin de veiller à leurs cohérences avec les orientations retenues,
- Animer la concertation politique et technique à l'échelle du Bas-Léon et créer du lien entre les structures porteuses dans le but de renforcer la synergie SAGE/BV,
- Rendre des avis sur les projets pluriannuels et annuels afin de s'assurer de leur cohérence avec la stratégie et les objectifs fixés dans le SAGE,
- Participer au suivi, voire au pilotage, des contrats quand cela s'avère nécessaire (cas de la Flèche),
- Informer, sensibiliser et vulgariser les informations,
- Bancariser les données et organiser le partage des informations,
- Développer les connaissances.

Mise en œuvre d'actions transverses

Le deuxième volet porté par le Syndicat dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE concerne le déploiement d'actions transverses répondant à des objectifs communs à l'échelle du Bas-Léon : rationaliser les coûts, les moyens et renforcer l'efficience des opérations menées. Ces derniers ont été identifiés en concertation avec l'ensemble des opérateurs intervenant à l'échelle du Bas-Léon en faveur de la qualité des eaux. Il s'agit en 2021 de déployer les items suivants :

- Accompagnement agricole : cet axe est réorienté vers l'évolution des systèmes (à basses fuites d'azote/phytosanitaires, herbagers, biologiques, agroforestiers…), des actions innovantes (semis précoce ou permanent de couvert avant ou après récolte, tests d'espèces, désherbage mécanique sur céréale et maïs,…). La priorité est donnée :
  1. à la réalisation de diagnostics territoriaux des pressions et émissions agricoles sur les captages d'eau prioritaires du Bas-Léon utilisés pour la production d'eau potable destinée à la consommation humaine en vue de la mise en place d'un plan d'actions avant fin 2021

  2. et, sur demande des EPCI, à la réalisation de diagnostics bactériologiques et de risques de contaminations au siège d'exploitation.
- Accompagnement des collectivités : les suivis individuels prennent fin en 2021. Les indicateurs sur les pratiques d'entretien seront désormais recueillis par voie informatique. Cet axe sera dorénavant déployé via le champ de la communication/sensibilisation (déambulation flore sauvage, …).

- **Communication - Sensibilisation** : vers les particuliers (au travers de messages dans les BIM, de la diffusion de supports vulgarisés,…), au travers du stand « Eau » (exposition itinérante qui rayonnera sur le territoire du SAGE au gré d'évènements locaux majeurs et en fonction des opportunités), via la poursuite des actions visant à la sensibilisation des scolaires (spectacles pédagogiques) et la diffusion ou création de supports divers (affiches, livrets, lettres d'information,…).
  La formation des nouveaux élus du territoire sera un enjeu majeur. Elle prendra notamment la forme de commissions thématiques.
- **Suivi de la qualité de l'eau** : la coordination d'un marché Bas-Léon 2020/2024 vise à l'optimisation des réseaux, l'harmonisation des protocoles de suivi, la rationnalisation des coûts mais également à la centralisation, la bancarisation, l'analyse et la synthèse des données.
  Ce nouveau marché prend la forme d'un groupement de commande à bons de commande coordonné par le SEBL.
  L'année 2021 fera l'objet d'une campagne de suivi des eaux souterraines réalisée tous les deux ans.
- **Coordination des opérations de piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles :** organisation de campagnes de piégeage, mise à disposition de matériel de piégeage, paiement de primes.
- **Accompagnement sur certaines fonctions « support »** : selon les besoins spécifiques relayés (rédaction et suivi de marchés groupés, expertises techniques, bancarisation de données, suivi-évaluation des actions, acquisition groupée,…),
- **Amélioration des connaissances en fonction des besoins relayés** : pour alimenter les programmes locaux, pour actualiser le SAGE,
- **Recherche de mutualisations en INTER-SAGE :** avec les SAGE de l'Elorn et du Léon-Trégor (communication, sensibilisation, vulgarisation et valorisation de pratiques alternatives, novatrices plus vertueuses en faveur de la protection de l'environnement « eaux et milieux »), le Syndicat de l'Horn sur le bassin versant de la Flèche, **ou à l'échelon régional** (collecte et valorisation de données, expertises, …).

Appel à projet biodiversité trames verte et bleue

Le Syndicat du Bas-Léon s'est positionné sur ce nouveau cadre de financement pour pérenniser les actions qu'il porte, renforcer ses champs d'intervention et répondre à la nécessité d'appréhender la gestion de l'eau au travers de l'ensemble des politiques ayant trait à l'aménagement des territoires.
A terme l'enjeu est de tendre vers une coordination de ce volet à l'échelle du Bas-Léon.
Dans ce cadre, le Syndicat à répondu sur deux axes qui ont tous deux reçu un avis favorable :

- Appel à projet trames verte et bleue

Financé par des fonds Européens et régionaux, il mobilise 1 équivalent temps plein. Le territoire d'étude est celui du SAGE du Bas-Léon. L'enjeu est de mieux appréhender la biodiversité locale, d'identifier les zones de rupture, de faire état des enjeux, notamment sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h.
Les deux ateliers universitaires engagés en 2019 restitueront leurs travaux finaux (état des lieux et diagnostic visant à établir une stratégie) **en 2021 afin d'engager la phase opérationnelle. Cette dernière s'échelonnera jusqu'en 2022**.
Au delà de l'amélioration des connaissances des continuités écologiques, l'enjeu est de tendre vers une meilleure gestion des éléments clés des corridors et de promouvoir-sensibiliser sur ce volet afin de renforcer les trames verte et bleue sur le territoire. Les actions qui pourraient en découler sont les suivantes :

- *Gestion durable des bords de route et des haies bocagères (non financée dans le cadre du programme Breizh Bocage) > vers l'élaboration de charte de bonnes pratiques,*
- *Plans de gestion communaux différenciés,*
- *Gestion des plantes invasives,*
- *Fermeture de zones humides (recherche de solutions alternatives),…*

- Appel à initiatives porté par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Ce dernier vise à accompagner les porteurs de contrats territoriaux (phase opérationnelle) dans des projets innovants qui participent à la reprise économique des territoires à la suite de la crise sanitaire due au COVID 19.
Dans ce cadre, le SEBL a décidé de porter une étude innovante sur le parcours de l'eau et le lien entre transferts hydro sédimentaires et structures paysagères sur la base d'une méthode élaborée par un chercheur de Caen afin de définir « le parcours de l'eau », de déterminer les parcelles les plus soumises à l'érosion du sol ces dernières contribuant fortement à la dégradation de la qualité de l'eau. Cette étude sera menée sur plusieurs sous-bassins versants, d'environ 20 km², répartis homogènement à l'échelle du SAGE et identifiés comme à enjeu prioritaire.
Le projet a recu un avis favorable à l'automne 2020.

L'ensemble de ces missions est porté dans le cadre d'une programmation commune déployée sur 6 ans, jusqu'en 2025, et formalisée au sein d'un contrat unique Bas-Léon coordonné par le SEBL.
Ce dernier s'échelonne en 2 temps : 2020 à 2022 puis 2023 à 2025.
Signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrages locaux en 2020, il se compose d'une stratégie territoriale sur 6 ans (exposant les éléments de cadrage : contexte, enjeux, objectifs généraux, moyens, …) et d'une feuille de route reflet du plan d'actions 2020-2022 (programmations et budget). L'objectif est de fixer un cadre commun de contractualisation.
Le tout a été officialisé via la signature d'un contrat administratif par l'ensemble des parties prenantes dont les financeurs. Les demandes de financement, réalisées annuellement, sont effectuées par chaque porteur de projet.

Dépenses prévisionnelles (TTC)	Recettes prévisionnelles (TTC)
Au titre de 2021 : 433 550 € *dont* *Animation-coordination du SAGE (item 12):* 138 725 € *Actions transverses :* 294 825 € *Les actions transverses incluent le piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles et les appels à projet*	Subventions attendues au titre de 2021 : 323 600 € *(50 % à inscrire en 2021, le solde en 2022)* + Participations collectivités *(sur la base des conventions 2020-2025 signées / trop perçu réajusté en 2022)* : *Animation-coordination (item 12) :* 57 000 € *(EPCI)* *Actions transverses :* 115 100 € *(EPCI + communes ou SIE sur la Flèche)*
Reste à payer 2020 : 38 000 €	Solde des subventions Au titre du prog 2019 : 136 825 € Au titre du prog 2020 : 132 971 €

Les actions territorialisées portées par le SEBL

Programme du bassin versant de l'Aber Wrac'h de la source jusqu'à l'estuaire.

Le programme de bassin versant, inclu dans le nouveau contrat unique du Bas-Léon 2020-2025 doit permettre la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Aber Wrac'h. Ces actions intègrent les enjeux et objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable *(PAGD)* du SAGE du Bas-Léon ainsi que ceux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux *(SDAGE)* Loire-Bretagne :

Pour les eaux de surface :

- la pérennisation des résultats au niveau des nitrates, en développant des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques *(MAEC)* et divers accompagnements individuels agricoles *(analyses, conseils,…)* ;

- la réduction des pics de matières organiques, phosphore et pesticides lors des pluies importantes, grâce à la mise en place de travaux de reconstitution du maillage bocager *(plantation de haies, création de talus)* en partenariat avec les agriculteurs volontaires, les collectivités et les particuliers → programme Breizh-Bocage ;
- la poursuite des actions de restauration hydro-morphologique des cours d'eau déjà engagées dans le précédent contrat *(continuité écologique, entretien de rivière, gestion d'abreuvement…)* → programme GEMA AW ;
- l'extension du programme à l'aval de la prise d'eau, avec la prise en compte de la problématique « bactériologie ».

Pour les eaux souterraines :

- les actions prévues devront permettre de réduire le délai d'atteinte du bon état écologique fixé dans le SDAGE Loire-Bretagne *(avant 2027 pour les nitrates et avant 2021 pour les pesticides).* L'année 2021 fera l'objet d'une campagne de suivi des eaux souterraines réalisée tous les deux ans.

En 2021, les actions majeures concerneront :

- au niveau agricole, la poursuite
    - des campagnes d'analyses,
    - des conseils sur l'aménagement, les évolutions de systèmes et les nouvelles techniques,
    - des conseils et du suivi agronomique sur les périmètres de protection de captages prioritaires *(Troménec-Landéda, Kerzulant-Kernilis, Roudous-Ploudaniel),*
    - la réalisation de diagnostics bactériologiques,
    - l'organisation d'actions-démonstrations et/ou de ferme ouverte sur les couverts, le désherbage mécanique, l'agriculture bio,…
- au niveau de la qualité de l'eau, la poursuite des suivis sur les paramètres nitrates, phosphore et orthophosphates, matières organiques, pesticides et bactériologie.
- au niveau de l'animation générale, les tâches administratives et financières habituelles, bancarisation des données qualité de l'eau, etc, …

Dépenses prévisionnelles *(en € TTC)*	Recettes prévisionnelles *(en € TTC)*
Au titre de 2021 : **45 870 €**	Subventions : **35 000 €** *(50 % à inscrire 2021, le solde en 2022)*
Reste à payer 2020 : **3 000 €**	Subventions au titre du prog 2020 : **20 509 €** Subventions au titre du prog 2019 : **64 000 €**

Programme Breizh-Bocage Aber Wrac'h-Flèche

En terme d'aménagement de l'espace, les actions 2021 permettront la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie bocagère élaborée et validée en 2016, à savoir la réalisation de diagnostics bocagers et l'établissement de projets de travaux avec des objectifs de 10 kms de talus et/ou haies implantés sur le bassin versant versant de l'Aber Wrac'h et 5 kms sur les zones blanches du bassin versant de la Flèche (inséré à la stratégie bocagère AW en 2019).

Au niveau de l'animation générale et de la communication, les actions prévues ont pour objectif de :

- poursuivre la promotion du programme,
- mettre à disposition l'exposition itinérante,
- diffuser les différents supports pédagogiques (cahiers pédagogiques, cahier botanique, flyers ...),
- souligner et valoriser l'implication des acteurs du territoire et co-animer la remise des prix du concours général agricole au niveau local,
- réaliser des supports de communication (lettre d'information).

Au niveau du volet valorisation, le syndicat s'engagera en 2021 à :

- poursuivre son investissement dans l'émergence de projets : groupe d'échanges, visite de sites de valorisation du bois bocage, démonstrations de tailles, conférences et formations, promotion du label HAIE,…
- Assurer la pérennité du maillage bocager : élaboration de plans de gestion durable, organisation de journées de formation et réalisation de dépliants sur la gestion durable du bocage,
- Informer sur l'actualité scientifique (auxiliaires de culture, puits CO2 ...) et sur les résultats des relevés carabiques dans le bocage du Bas-Léon et sur la biodiversité.

Dépenses prévisionnelles *(en € TTC)*	Recettes prévisionnelles *(en € TTC)*
Au titre de 2021 : 182 200 € *Dont animation bocage :* 32 200 € *Dont travaux bocage hiver 2021/2022 :* 150 000 €	Participations attendues *au titre des travaux de 2021/2022 et de l'animation 2021* : 145 500 € dont - Subventions* : 122 500 € - Aval Aber Wrac'h → CCPA : 20 000 € *(50 % en 2021, solde après subvention)* - Flèche → agriculteurs : 3 000 € *(après subventions, n+2)*
Reste à payer 2020 *pour les travaux bocagers* : 110 000 €	Recettes attendues Au titre du prog 2020/2021 *(travaux 2020-2021 et animation 2021)* 125 000 € (subventions, participation CCPA, participation agriculteurs) Au titre du prog 2019 *(travaux+ animation)* : 84 000 € (subventions) Au titre du prog 2018 *(travaux)* : 54 500 € (subventions)

**Les subventions sont perçues selon les modalités suivantes (Animation : 70% sur le HT - Travaux : 80% sur le HT):*

- Travaux : 100 % du montant de la subvention, 1 à 2 ans après les travaux

- Animation : 50 % du montant de la subvention l'année n et le solde en année n+1

Programmes d'actions GEMA Aber Wrac'h, Quillimadec et Flèche

Concernant les actions relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), suite au transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI, le SEBL continue d'intervenir sur l'Aber Wrac'h pour le compte des 3 EPCI concernés (CLCL, CCPA, CCPLD) dans la poursuite des actions menées depuis 2007 pour améliorer l'hydromorphologie et la continuité écologique, à la fois piscicole et sédimentaire, du cours d'eau, via convention.

De plus, suite à la demande, en 2019, des EPCI de Lesneven-Côte des Légendes, Haut-Léon Communauté et Pays de Landivisiau, le SEBL porte désormais (à compter de 2020) les programmes d'actions milieux aquatiques sur les masses d'eau Quillimadec et Flèche sur les thématiques suivantes :

- travaux de grande continuité (ouvrage avec hauteur de chute > 50cm)
- travaux de petite continuité
- travaux de restauration hydromorphologique
- entretien de rivière sur secteurs nécessiteux
- suivis piscicoles
- gestion d'abreuvements

Le reste à charge, estimé après subvention, est acquitté par les EPCI concernés par chaque masse d'eau au prorata des critères surfaces et population, pondérés de façon égale (50/50). L'appel au versement de la contribution est effectué chaque année après le vote du budget du Syndicat. Le cas échéant, une régularisation est intégrée dans les contributions des années suivantes, après établissement du Décompte Général Définitif des dépenses et subventions.

Dépenses prévisionnelles *(en € TTC)*	Recettes prévisionnelles *(en € TTC)*
Au titre de 2021 *(budget réajusté fin 2020)* : 192 200 €	Subventions : 143 790 € *(50 % à inscrire 2021, le solde en 2022)* Participations EPCI *(sur la base des conventions 2020-2025 signées / trop perçu réajusté en 2022)* : 60 000 €
Reste à payer 2019 (AW) : 50 000 € Reste à payer 2020 (3 BV) : 62 200 €	Subventions au titre du prog 2019 (AW) : 56 100 € Subventions au titre du prog 2020 (3 BV) : 65 300 €

Marché « Boues de stations d'épuration »

Le contrat liant le SEBL à la société Le Floch Dépollution pour la prestation « boues » s'achève le 31/12/2020. La seule dépense, inscrite sur l'exercice 2021, concerne la facture du mois de décembre 2020. Des sommes pour régularisations seront, probablement, à inscrire en dépenses et en recettes, au regard du bilan de fin d'année 2020.

Dépenses prévisionnelles 2021	Recettes prévisionnelles 2021
22 000 € HT	25 000 € HT

Entretien du patrimoine du Syndicat

L'opération de désenvasement des réserves d'eau brute (étangs de Moulin Neuf et Baniguel)

Les étangs de Moulin Neuf et Baniguel, retenues d'eau brute utilisées pour la production d'eau potable parl'usine de Kerlouron, font l'objet d'un envasement très important lié aux apports de sédiments transportés par la rivière de l'Aber Wrac'h. Les dernières opérations de retrait des vases ont été effectuées en 1998 pour l'étang de Baniguel, et en 2008 pour l'étang de Moulin Neuf. Il est donc aujourd'hui nécessaire de procéder à un curage de ces plans d'eau, afin de maintenir un volume utile de stockage d'eau et d'assurer la continuité de la production d'eau potable du Syndicat.

La réalisation de cette opération de retrait des vases est envisagée en 2021, et nécessite d'engager les démarches préalables suivantes :

- Une campagne d'analyse des sédiments actuellement stockés dans la lagune de décantation utilisée lors des précédentes opérations de curage,
- La définition du mode d'évacuation et/ou valorisation de ces résidus, et notamment l'évaluation de la faisabilité d'une évacuation de ces sédiments par plan d'épandage ou par des entreprises de Travaux Publics,
- L'élaboration des dossiers règlementaires liés à ce type d'opération au titre du Code de l'Environnement (dossier de déclaration de curage),
- La rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux d'évacuation des sédiments anciens actuellement stockés dans la lagune, et les travaux de retrait des vases des étangs et de leur mise en égouttage.

Compte tenu de la technicité d'une telle opération, le Syndicat sera accompagné dans cette démarche par un bureau d'étude spécialisé. La mission confiée au prestataire portera sur une assistance générale sur les volets administratifs, règlementaires et techniques liés à l'ensemble de l'opération, de type mission de maitrise d'oeuvre.

↳ Le coût de l'opération est estimé à 300 000 € TTC (hors plan d'épandage).

Dépenses prévisionnelles 2021	250 000 €
Dépenses prévisionnelles 2022	150 000 €

Une réflexion sur la gestion du patrimoine foncier sera également à établir.

Autres dépenses

Les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du contrat de DSP

↳ Budget prévisionnel : 5 200 €

Les subventions aux associations favorisant l'accès à l'eau potable dans des pays défavorisés, dans le cadre de la loi OUDIN-SANTINI

Des critères d'attribution de subventions ont été validés par les membres du Comité Syndical le 20/11/2020 dont l'un d'entre eux précise que le versement de la subvention s'effectuera en deux fois après approbation du projet par le Bureau ou le Comité syndical (acompte de 30 % et versement du solde lorsque l'action est close).

↳ Budget prévisionnel : 11 000 €

La poursuite de la mise en œuvre du Document Unique d'évaluation des risques professionnels prescrit par le code du travail validé en comité syndical du 24/10/2018. Afin de poursuivre la démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail des agents, des dépenses spécifiques pourront être engagées.

↳ Budget prévisionnel : 20 000 €

Les autres charges à caractère général, représentent l'ensemble des dépenses permettant au service de fonctionner *(achats de fournitures, entretien du matériel, des bâtiments, assurances, …).*

Les dépenses de personnel

L'effectif sur emploi permanent devrait rester stable : environ 10,5 ETP réparti entre les missions dédiées à l'alimentation en eau potable *(environ 4 ETP)* et les programmes environnementaux *(environ 6.5 ETP)*

Il est proposé néanmoins d'inscrire au budget une dépense de charges du personnel plus importante afin de :

- tenir compte de l'application des dispositions réglementaires et du déroulement de carrière, impliquant une revalorisation des rémunérations,
- prendre en compte l'augmentation prévisible des frais de personnel divers,
- permettre si nécessaire un recrutement dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi permanent.

Ainsi, il est proposé d'inscrire une augmentation d'environ 5 %.

Recettes : Synthèse des orientations 2021

Elles se répartiront entre :

- les recettes propres au Syndicat : 1 400 000 € dont :
  - Participations des membres au titre de l'AEP : 1 123 500 €
  - Facturation service « Boues » : 22 000 € H.T.
  - Participations des membres au titre du SAGE Bas-Léon : à minima 172 000 €
  - Participations des membres au titre du volet milieux aquatiques sur l'Aber Wrac'h, le Quillimadec et la Flèche: 64 500 €
  - Participations au titre du Programme Breizh Bocage : 25 000 €

- les subventions au titre des programmes environnementaux : 673 000 €

Il s'agit des montants à percevoir *(de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère, la Région Bretagne ainsi que par les fonds européens)*. Ils intègrent les acomptes à percevoir au titre des engagements 2021 et les soldes de subventions à percevoir sur les programmes des années précédentes.

2.3 Section Investissement

2.3.1 Dépenses et recettes réelles

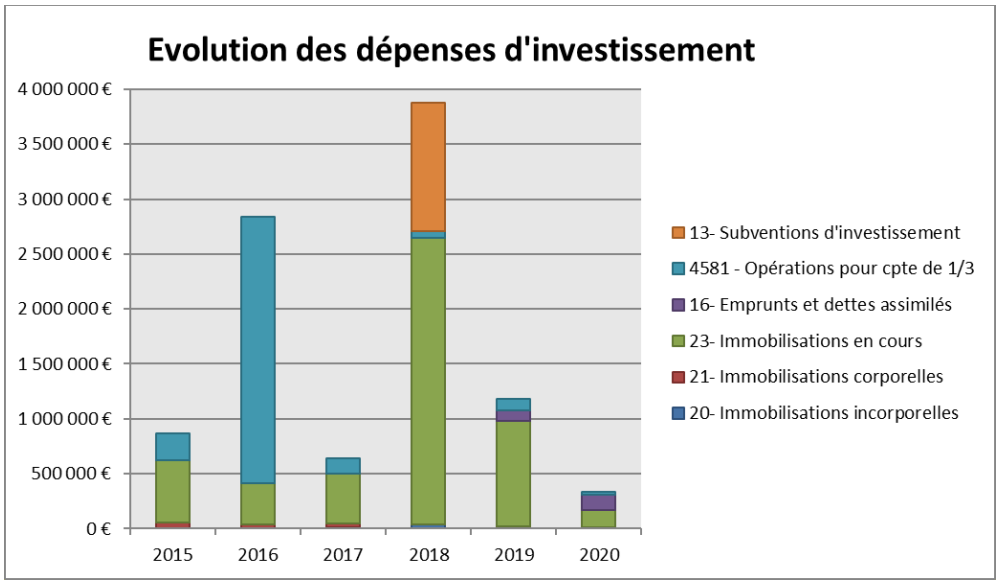

Les dépenses ont fortement diminué en 2020 du fait de la fin des travaux de mise à niveau de la filière de traitement de l'eau démarrés en 2017. De plus, suite aux travaux de modernisation des unités d'AEP, des opérations de régularisations comptable ont été passées, en 2018, pour un montant de 1 170 000 €.

Les immobilisations en cours (environ 170 000 € en dépenses) correspondent principalement aux :

- Travaux à l'usine de production d'eau potable du Syndicat :
  - Fin des travaux sur la filière de traitement
  - Remboursement du surcoût des réactifs suite aux essais sur la nouvelle filière
- Travaux d'interconnexion Ouest
  - Maitrise d'œuvre et missions complémentaires

Elles peuvent être composées de :

- L'épargne nette
- Les subventions
- Le remboursement des travaux de modernisation des unités AEP par les collectivités
- Le FCTVA
- Les avances de partenaires *(AELB,…)*
- Les emprunts

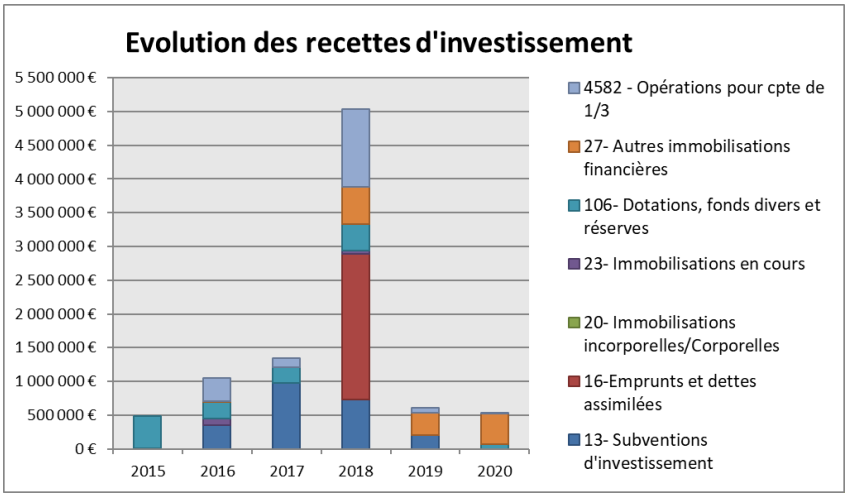

En 2020, les recettes proviennent principalement des versements d'annuités par les collectivités suite:

- Travaux de modernisation des unités de production d'eau potable (155 000 €)
- Subventions de la CCPI et Brest Métropole dans le cadre des travaux d'interconnexion (288 000 €).

Le FCTVA sur les opérations réalisées en 2018, demandé en 2020,n'a pas été versé. Il conviendra de reporter la somme de 420 000 € au budget 2021.

2.3.2 Orientations 2021 : Dépenses et recettes

- La réalisation du projet d'interconnexion Ouest

Afin de sécuriser l'adduction de l'agglomération Brestoise, le SDAEP du Finistère a identifié plusieurs interconnexions de sécurisation à réaliser, dont une liaison entre le Syndicat des Eaux du Bas-Léon et le Nord-Ouest de Brest Métropole, dénommée « St Renan 1 ».

En 2017, le Syndicat a donc engagé les démarches visant à la réalisation de cette interconnexion en faisant appel à un AMO pour la définition du tracé de cette interconnexion. En concertation avec les collectivités et les acteurs locaux, le tracé de 6.4 km de canalisation entre Milizac (lieu-dit Kersaliou) et Lanrivoaré (secteur stade) a ainsi été validé.

Les études de maîtrise d'œuvre, confiée au bureau d'études SAFEGE ont été engagées dès juin 2018, et se sont poursuivies jusqu'en avril 2020, avec la validation du dossier PRO. En parallèle :

- les études complémentaires nécessaires à la réalisation du projet ont également été exécutées *(levers topographiques, études géotechniques et diagnostic des enrobés, etc…),*
- le Syndicat a réalisé les démarches relatives à l'acquisition d'une parcelle située sur la commune de Milizac-Guipronvel, et nécessaire à l'installation des équipements de pompage à créer au lieu-dit Kersaliou,
- un travail de modélisation des réseaux AEP à l'échelle du nord Finistère a été réalisé par la SPL Eau du Ponant, en collaboration avec le SEBL afin de vérifier la validité des hypothèses retenues pour la sécurisation des collectivités concernées, et de confirmer les aspects techniques du projet.

La consultation des entreprises de travaux, réalisée dans le courant de l'été 2020 a ainsi permis de désigner les entreprises retenues pour chacun des lots : L'entreprise Kerleroux pour le lot « canalisations », et le groupement Feljas et Masson/ Angevin pour le lot « stations de pompage ».

Ainsi, la phase de préparation de chantier a débuté en décembre 2020, et devrait permettre le démarrage des travaux courant février 2021. La durée prévisionnelle des travaux est de 5 mois, et ceux-ci devraient s'achever en Juillet 2021.

Dépenses prévisionnelles de l'opération	Recettes prévisionnelles
Estimation du coût total de l'opération : 3 460 000 € TTC *dont TVA :577 000 €* *(montant actualisé suite signature marchés de travaux)* *Réalisé au 31/12/2020 : 186 630 € TTC* *(yc avance montant de l'avance Lot n°1)*	**Subvention CD 29 : 419 132 €** **Participation financière CCPI : 500 000 €** **Participation financière BM : 460 000 €** **Soit un total de : 1 379 132 €** *Recettes 2020 : 288 000 €*
Prestation d'AMO : 27 600 € TTC Budget mission de maitrise d'œuvre : 155 500 € TTC Estimation coûts des missions complémentaires : 66 000 € TTC Estimation Frais divers (acquisition foncière, raccordement electrique, etc… 25 000 € TTC Estimation des travaux & imprévus : 3 183 000 € TTC	

Dépenses prévisionnelles 2021	Recettes prévisionnelles 2021
3 235 000 € TTC *Dont 539 000 € de TVA environ*	**1 091 132 €**

- L'achèvement des travaux engagés sur l'usine de Kerlouron

Afin de mieux répondre aux enjeux relatifs à la turbidité de l'eau, au traitement des matières organiques et des pesticides contenus dans l'eau brute et de produire toujours une eau de meilleure qualité, le Syndicat a mené des travaux d'amélioration de la filière de potabilisation de l'eau de son usine de Kerlouron sur la période fin 2017/avril 2019.

Le marché de travaux de l'usine de Kerlouron a été attribué en mars 2017 au groupement composé de Degrémont France Assainissement (SUEZ Infrastructures), ANGEVIN-PERSONNIC, INEO et An Heol Architectes.

Des étapes de traitement complémentaire ont été introduites nécessitant la construction d'une extension (photo ci-joint). Les ouvrages existants ont été adaptés pour un fonctionnement optimisé. Ce marché a fait l'objet de deux avenants en vue d'anticiper sur de nouvelles normes notamment Vigipirate et d'assurer la meilleure interface possible entre les équipements déjà existants et les nouveaux ouvrages (optimisation du système d'automatisme et sécurisation de la communication entre l'usine et la prise d'eau).

La réception des travaux définitive en 2020 a mis un terme à l'observation le 31 juillet 2020.
Désormais, la nouvelle filière est dans la dernière phase, dite de garantie de parfait achèvement. Elle bénéficie également d'une garantie de bon fonctionnement de 2 ans et de la garantie décennale pour certains ouvrages.

Montant total de l'opération estimé à 4 100 000 € TTC *Dont 683 000 € TVA* , répartis entre	Recettes prévisionnelles : 1 235 250 € *(hors avances AELB)*
La maîtrise d'œuvre : 130 186 € HT Les missions complémentaires : 60 000 € HT Les travaux *(tr.ferme)* et essais de garantie : 3 131 754 € HT *(avenants n°1&2 : 105 254€ et 31 000€ essais de garantie)* Les imprévus : 70 000 € HT *(les avenants venant en déduction de l'enveloppe imprévus)* *Dépenses réalisées au 31/12/2020 :* *3 896 083.92 € dont 648 000 € de TVA*	Subventions CD 29 : 499 250 € Subvention AELB : 736 000 € Avances AELB : 625 952 € *83 % des subventions perçues en 2020* *100 % des avances perçues*

Dépenses prévisionnelles 2021	Recettes prévisionnelles 2021
200 000 € TTC *(sans la tr optionnelle)*	Subventions de l'ordre de 211 000 €

- La mise en œuvre d'une filière de traitement et de valorisation des boues produites par l'usine d'eau potable de Kerlouron

Suite à la réalisation des travaux sur la filière de potabilisation de l'usine de Kerlouron, il apparait que les travaux effectués sur le process ont une incidence sur la production des boues issues du traitement, à la fois en terme de volumes produits, mais également au niveau de la nature des boues.

La production des boues issues du traitement de l'eau est maintenant supérieure à celle avant travaux, ce qui entraine un remplissage plus rapide des deux lagunes de stockage et de décantation. Face à la diminution de leur autonomie, leur curage est donc à envisager plus fréquemment.

Par ailleurs, la nature des boues a également évolué compte tenu des réactifs et polymères utilisés, aussi des doutes sur la faisabilité de l'épandage agricole des boues, après stockage en lagunes *(tel que prévu dans l'arrêté préfectoral pris en 2017, au début des travaux de modernisation de l'usine)* sont également apparus.

Dans ce contexte, il convient d'envisager rapidement la mise en œuvre d'une filière pérenne de gestion et de valorisation/évacuation des boues produites par l'usine de Kerlouron. Pour ce faire, une étude de Maitrise d'Oeuvre débutera dès Janvier 2021 afin de confirmer le type de filière et d'exutoire le plus approprié au site, et le cas échéant pouvoir engager la réalisation des travaux dans les meilleurs délais.

Une consultation a donc été engagée fin 2020 pour procéder au choix du Maitre d'œuvre, celui-ci se verra notamment confier les missions de Diagnostic (DIAG) et d'Etudes Préliminaires (EP) avant la réalisation des missions de base de maîtrise d'œuvre.

↳ **Le montant prévisionnel de l'opération (étude de MOe & Travaux) est estimé à 700 000 € TTC** *dont 117 000 € TVA*

Dépenses prévisionnelles 2021	500 000 €
Dépenses prévisionnelles 2022	200 000 €

- Le remboursement des travaux de modernisation des 7 unités de production

Cette opération était destinée à assurer la reminéralisation des eaux quel que soit le matériau utilisé *(maërl d'Islande, calcaire terrestre, …)* en remplacement du maërl des Glénan *(dont l'exploitation est interdite depuis 2011)* et pour garantir leur mise à l'équilibre. **L'opération est terminée.**

Dépenses prévisionnelles 2021	Recettes prévisionnelles 2021
0 € au titre de la mission de maîtrise d'œuvre *(tr conditionnelle Milizac)*	69 033 € TTC /an jusqu'en 2023

- L'Entretien, le renouvellement du patrimoine du Syndicat :

Comme chaque année, il est proposé de prévoir un budget pour l'entretien du patrimoine du Syndicat : canalisations de transport, patrimoines foncier et bâti, entretien de l'usine,…y compris les études.

Dépenses prévisionnelles 2021	Recettes prévisionnelles 2021
500 000 € TTC *Dont 83 333 € TVA*	

Des investissement sont notamment à prévoir sur :

- La réfection des toitures des bâtiments anciens de l'usine, la réfection des sanitaires
  ↳ Montant estimé 2021 : 200 000 € TTC

- Le renouvellement des réseaux de transport de l'eau potable
  ↳ Montant estimé 2021 : 100 000 € TTC

- Le réservoir de St Eloi

Ce réservoir, situé sur la commune de Plouédern, est l'une des infrastructure du réseau du syndicat, nécessaire au fonctionnement de l'interconnexion de sécurisation entre les usines de Kerlouron et de Pont ar Bled. Le site de Saint Eloi devra faire l'objet, en 2021, d'aménagements nécessaires pour une mise en conformité avec la règlementation relative à ce type d'ouvrage *(notamment en lien avec les dispositions liées au plan VIGIPIRATE).*

Il est notamment prévu de procéder :

- à la mise en place d'un système de surveillance anti-intrusion au niveau du réservoir,
- au remplacement du grillage ceinturant l'ensemble de la parcelle, celui-ci étant actuellement endommagé et inopérant sur un linéaire important.

↳ Montant estimé : 40 000 € TTC

- Deux études/diagnostics (canalisation située sous le pont de Tréglonou et état des digues des réserves d'eau brute

Le réseau de transport du Syndicat représente un linéaire d'environ 160 km de canalisations, dont certains secteurs sont davantages soumis aux altérations, et peuvent présenter des risques de corrosions ou de fuites plus importants.

Aussi, afin de pouvoir déterminer et prioriser les interventions qui seront à planifier dans les années à venir pour le renouvellement ou la sécurisation du réseau de transport du Syndicat, il est nécessaire de mieux connaitre l'état de la canalisation installée sous le pont de Tréglonou. En effet, celle-ci permet la desserte de collectivités ne disposant pas de ressources en propre. Un diagnostic sera donc à conduire afin de préciser l'état de ce tronçon de canalisation, et de définir, au regard des résultats obtenus, s'il est nécessaire d'anticiper la mise en œuvre de l'opération d'interconnexion « Iroise 2 » visant à la sécurisation du secteur de Ploudalmézeau *(initialement prévue en 2024 dans le SDAEP).*

Un avis d'expert est également à solliciter concernant l'état des digues des réserves d'eau afin de disposer d'une évaluation complète.

↳ Montant estimé des diagnostics : 60 000 € TTC

- La réfection du patrimoine bâti et des équipements hydrauliques sur les réserves d'eau brute

Certaines systèmes de vannage, permettant de gérer les niveaux d'eau et de protéger la prise d'eau de pollutions éventuelles, sont à faire évoluer afin d'assurer la mise en sécurité du personnel et le bon fonctionnement.

Concernant le patrimoine bâti vieillissant du Syndicat (hangar technique, maisons,…), il convient de provisionner un budget. Une étude préalable sera à conduire afin de définir un schéma directeur de gestion du patrimoine bâti.

↳ Montant estimé : 100 000 € TTC

Recettes : synthèse des prévisions 2021

Les différents programmes d'investissements seront financés par :

- L'épargne nette dont dispose le Syndicat, **environ 298 000 €**
- Le remboursement du coût des travaux de modernisation des unités locales de production d'eau potable par les 7 collectivités concernées, soit **69 000 €**
- Les subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère :
  - Usine de Kerlouron : Subventions de l'ordre de 211 000 €
  - Mise en œuvre du SDAEP *(liaison Syndicat/Nord-ouest Brest Métropole par interconnexion entre les secteurs St Renan-Lanrivoaré/Milizac)* : Subventions et participations de l'ordre de 1 379 132 €
    - Subvention Conseil Départemental 29 *(25 % sur la part rurale et 10 % sur la part urbaine)* : 419 132 €
    - Participation financière de Pays d'Iroise Communauté : 350 000 €
    - Participation financière de Brest métropole : 322 000 €
- Le FCTVA : **environ 160 000 € pour la déclaration effectué en 2020 et environ 430 000 € sur la déclaration 2021.**